



A

Stage

Référence : AG - Date de session :&...../...../2010 - Lieu :

B

Stagiaire

M, Mme, Melle / NOM : Prénom

E-mail* :@

J'accepte de recevoir des informations de l'AGÉCIC par courrier électronique.

Employé(e) d'une entreprise ⁽¹⁾

Fonction* :

Inscription individuelle ⁽¹⁾

Profession :

C

Coordonnées

Raison sociale* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Téléphone* : Télécopie* :

Nom du responsable de l'entreprise* :

E-mail* :@

Numéro de siret* :

Activité de l'entreprise* :

*Tous les champs sont obligatoires (excepté pour les inscriptions individuelles).

D

Réglement

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'AGÉCIC

Coût de 2 jours de stage : 715 € HT (TVA 19,6%) - soit **855,14 € TTC**

Coût de 3 jours de stage (AG6) : 965 € (TVA 19,6) - soit **1 154,14 € TTC**

Signature

Fait à :
Le :

Cachet de l'entreprise

Bulletin à retourner à
l'adresse ci-dessous

Remplir 1 bulletin
(ou photocopie)
par stagiaire

Parc d'activités

économiques

Plaine de Courance

79 360 Granzay Gript

Tél. 05 16 18 60 50

Fax 05 16 18 60 54

info@agecic.asso.fr

www.agecic.asso.fr

SIRET 490 205 663 00019

⁽¹⁾Dans un délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception

CONDITIONS DE VENTE

- ❑ **Inscription**
Pour des raisons pédagogiques, les sessions sont organisées pour un nombre de stagiaires compris entre 10 et 12.
- ❑ **Convocation**
Quinze jours avant le début de la formation, une convocation est adressée au participant et à l'employeur (Responsable de Formation) avec le programme du stage, le lieu et les horaires. AGÉCIC Formation se réserve le droit d'annuler la formation avec préavis minimum de quinze jours si elle ne pouvait se dérouler dans des conditions pédagogiques optimales.
- ❑ **Frais de participation**
Les tarifs comprennent les frais d'enseignement (cours et documentation) ainsi que les repas de midi. Pris en commun avec les intervenants, ils font partie intégrante du stage. Les tarifs sont indiqués hors taxes et sont à majorer de la TVA (19,60 %). Ils sont exprimés en euros.
- ❑ **Documents de stage**
Les documents pédagogiques sont remis en début de stage au participant. Ils constituent un support technique à la formation. Leur diffusion ou leur reproduction en dehors du stage est formellement interdite.
- ❑ **Attestation**
A l'issue de la formation, une attestation de stage est adressée au participant.
- ❑ **Modalités de paiement**
Une facture est adressée à l'entreprise ou à la personne physique inscrite individuellement.

Inscription "Entreprise"

Convention

Une convention simplifiée est adressée à l'entreprise.

Désistement

Toute entreprise a la possibilité jusqu'à la veille d'un stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre, en prévenant immédiatement par téléphone, télécopie ou courrier électronique. Il n'y a pas de remboursement en cas de désistement dans les dix jours précédant le stage, ni en cas d'absence, au début ou au cours du stage.

Modalités de paiement

Le règlement des frais de participation est à effectuer à l'inscription et à adresser par chèque à l'ordre de l'AGÉCIC. Tout stage commencé est dû entièrement.

Inscription "Individuelle"

Modalités de paiement

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation de dix jours. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai, aucune somme supérieure à 30 % du prix convenu.

Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action.

Contrat

Un contrat individuel est adressé à la personne physique inscrite dans un cadre individuel.

Désistement

Dans un délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute personne physique inscrite dans un cadre individuel peut résilier le contrat, si en cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue initialement au contrat.